



Polyclinique du Parc

SCP DES MEDECINS ANESTHESISTES
Avenue des Sables 49300 CHOLET
TEL : 02.41.63.46.05 Fax : 02.41.63.43.43

Docteurs BOISHARDY, GARREC, DOUSSET, DUCHENE, GRAUX, LECHEVALIER, RICARDEAU, VALTER,
Membre d'une association agréée par l'Administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des
honoraires par chèques libellés à son nom N° SIRET : 786 149 773 00016

AMBULATOIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Avant toute anesthésie pour un acte ambulatoire, il est important de lire attentivement ces recommandations et de demander toute explication complémentaire que vous souhaiteriez avoir. Nous vous demandons de **rapporter ce document signé** lors de votre venue à la clinique.

1. AVANT L'ANESTHESIE

Prévenez de toute modification de votre état de santé, y compris s'il s'agit d'une possibilité de grossesse ou une prise de nouveaux médicaments en appelant le N° suivant : **02.41.63.46.05**. Vous pouvez également prévenir la personne qui vous prendra en charge **dès votre admission** afin qu'elle transmette l'information à l'équipe d'anesthésie.

2. LE JOUR DE L'ANESTHESIE

- **Vous devez rester à jeun** (ne rien boire ni manger) **durant les six heures** qui précèdent l'heure prévue de l'anesthésie
- **Vous ne devez pas consommer d'alcool ni fumer pendant les douze heures** précédant l'anesthésie
- Vous pouvez prendre vos médicaments habituels au moment prescrit selon les consignes qui vous ont été données, à la condition de ne prendre qu'une seule gorgée d'eau
- Prenez une douche ou un bain avant de vous rendre à la clinique. N'utilisez ni rouge à lèvres, ni vernis à ongles, de façon à ne pas gêner la surveillance de votre coloration durant l'anesthésie. Evitez les verres de contact.
- Prévoyez une personne qui vous accompagne, valide et responsable
- N'apportez ni bijou ni objet de valeur

3. APRES L'ANESTHESIE

- Une hospitalisation éventuelle peut être nécessaire en fonction de votre état de santé
- Vous n'êtes pas autorisé (e) à repartir seul (e). Pour les enfants de moins de 12 ans, la personne accompagnante ne peut être celle qui conduit la voiture. Prévoyez une personne qui restera auprès de vous durant la nuit suivant votre l'anesthésie
- Jusqu'au lendemain matin suivant l'anesthésie, ne conduisez pas de véhicule, n'utilisez pas d'appareil potentiellement dangereux et ne prenez pas de décision importante, car votre vigilance peut être abaissée sans que vous vous en rendiez compte.
- Vous pourrez boire et manger légèrement. Ne prenez pas d'alcool.
- Un bulletin de sortie vous sera remis. Il contient les informations relatives à votre intervention ainsi que les consignes thérapeutiques notamment pour la reprise de vos traitements habituels.
- En cas de problème vous pouvez joindre les urgences en téléphonant au

02.41.63.42.67 de jour

02.41.63.42.38 de nuit

Après avoir pris connaissance de ces diverses recommandations, nous vous demandons de signer cette feuille pour manifester votre accord avec la procédure proposée. Pour les mineurs la signature des parents est indispensable.

NOM et PRENOM du patient : _____

Signature du patient ou du responsable légal : _____

Cholet le _____

Patients hospitalisés dans l'unité de chirurgie ambulatoire
Présentez-vous au rez-de-chaussée bas (RCB sur l'ascenseur)
à 7h30 pour les hospitalisations du matin
à 13 h pour les hospitalisations de l'après-midi

Patients hospitalisés dans les services (1^{er} et 2^e étages)
Présentez-vous à l'heure indiquée par votre chirurgien